

**EXTRAIT DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 21 DÉCEMBRE 2023**

DÉLIBÉRATION N° 58-2023

L'an deux mille vingt-trois et le vingt-et-un du mois de décembre à dix-neuf heures le Conseil, dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, dans le lieu habituel de ses réunions, sous la présidence de Monsieur Claude CAU, Maire.

PRESENT(S): Isabelle AUFRÈRE, Jean-Pierre BALDET, Patrick BOILEAU, Lydia FABRE, Laurent GAYS, Yvelise LEDOS.

POUVOIR(S): Pierre CASSE à Claude CAU, Lydie JALBAUD à Lydia FABRE.

ABSENT(S): Christophe PAUTREL.

CONSEILLERS MUNICIPAUX

En exercice : **10**

Présents : **7**

Pouvoirs : **2**

Votants : **9**

SECRETAIRE DE SEANCE : Patrick BOILEAU

DATE D'ENVOI DE LA CONVOCATION DEMATERIALISEE : 14/12/2023

VOTE :

Pour : **9**

Contre : **0**

Abstention : **0**

OBJET : DEMANDE DE SUBVENTION POUR LA COUVERTURE DE LA BUVETTE DE LA SALLE DES FÊTES

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal qu'il est nécessaire de faire une couverture de la buvette de la salle des fêtes. En effet, lors des festivités estivales, la buvette est couverte par une bâche. Cette dernière commence à montrer des signes de faiblesse et nécessite, à minima d'être changée. C'est pourquoi Monsieur le Maire propose de faire quelque chose de plus durable et propose de faire une couverture avec une charpente et de l'ardoise.

Monsieur le Maire propose de demander l'aide du Conseil Départemental de la Haute Garonne.

L'estimation de ces travaux s'élève à 41 781.50 € HT, soit 50 137.80 € TTC.

Monsieur le Maire propose le plan de financement suivant :

DÉPENSES € HT		RECETTES € HT	
Couverture	37 481.50 €	Subvention CD 31 40 %	16 712.60 €
Bureau d'études	2 800.00 €		
Architecte	1 500.00 €	Part communale	25 068.90 €
TOTAL HT	41 781.50 €	TOTAL HT	41 781.50 €
TVA	8 356.30 €	TVA	8 356.30 €
TOTAL TTC	50 137.80 €	TOTAL TTC	50 137.80 €

La part communale et la TVA (soit 33 425.20 €) seront financées une partie sur les fonds propres de la commune.

En conséquence, après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- Autorise les travaux de couverture de la buvette de la salle des fêtes.
- Sollicite l'aide du Conseil Départemental de la Haute-Garonne
- Approuve le plan de financement présenté.
- Donne tout pouvoir à Monsieur le Maire afin de prendre les mesures administratives, financières et comptables nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.
- Précise que les crédits nécessaires seront inscrits au budget communal 2024 en section investissement.

Le Maire

Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte

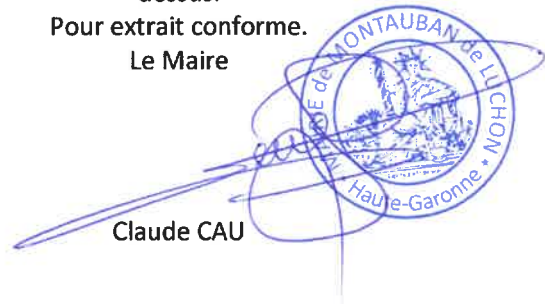
Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Toulouse dans un délai de 2 mois à compter de la date de publication et de transmission en Préfecture.

Ainsi fait et délibéré les, jour, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme.

Le Maire

Claude CAU



Télétransmis en Préfecture le 25/04/2024

Date de mise en ligne sur le site internet de la collectivité le 25/04/2024

Notifié à l'intéressé le _____